

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2016

## STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 4262)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 22

présenté par  
M. Warsmann

-----

**ARTICLE 38**

I. – Rédiger ainsi l’alinéa 7 :

« *b* bis) Le septième alinéa est ainsi rédigé : »

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 9 et 10.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement supprime le renouvellement « par moitié » tous les deux ans et six mois, complexe pour un collège de neuf membres désigné par tiers par trois autorités différentes, ce rythme étant par ailleurs trop rapide et défavorable à la continuité et à la stabilité nécessaires à l’action de la commission.